

BULLETIN D'INSCRIPTION BELL'MASRY
Cours de Danse Orientale avec Taly et Kareem Gad
Association Anâhita
Saison 2019/2020

Photo d'Identité



Ecrire lisiblement

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal et ville :

Date de naissance :

Profession :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

E-mail :

Nom/Téléphone du responsable si mineur :

COURS AVEC TALY

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Lundi République - Débutant 1 (19h-20h) | <input type="checkbox"/> Mardi République - Débutant 1 (18h45/19h45) |
| <input type="checkbox"/> Lundi République - Intermédiaire (20h-21h) | <input type="checkbox"/> Mardi République - Débutant 2 (19h45/20h45) |
| <input type="checkbox"/> Lundi République - Atelier (21h/22h30) | <input type="checkbox"/> Mardi République - Avancé/pro (20h45/22h15) |

COURS AVEC KAREEM GAD

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Mardi Nation - Avancé/pro 12h30/14h | <input type="checkbox"/> Mardi 12eme - Inter/Avancé/pro 21h/22h30 |
| <input type="checkbox"/> Mardi Nation - Débutant 18h30/19h30 | |

TARIF cours durée 1h

- A l'unité (15 euros)
- A l'année (380 euros)

TARIF cours durée 1h30

- A l'unité (20 euros)
- A l'année (540 euros)

Adhésion (15euros) et paiement (à remplir par l'administration) :

J'ai lu et approuvé le règlement intérieur de l'association. Je déclare n'avoir aucune contre-indication médicale à la pratique de la danse. Je déclare avoir souscrit une assurance couvrant tous dommages d'ordre corporel ou financier.
J'autorise l'association Anâhita à utiliser les films ou photographies ou apparaissent mon image (ou celle de mon enfant) pour une diffusion servant à promouvoir les activités de l'association pour une durée illimitée (ex : FB, site internet ...).

A, le

Signature :



**2019/2020
COURS PARIS**

BELL'MASRY
par Taly & Kareem GaD
Danse orientale égyptienne
06 77 99 25 97
contact@bellmasry.com
www.bellmasry.com

REGLEMENT INTERIEUR ASSOCIATION ANAHITA

1- COURS ET PLANNING

Les cours ont lieu du 9 septembre 2019 jusqu'au 28 juin 2020.

Il n'y a pas cours pendant les vacances scolaires de la zone C, ni pendant les jours fériés.

- En cas d'absence du professeur, le cours est assuré par un remplaçant ou reporté à une date ultérieure.
- En cas d'annulation de cours, d'évènements spéciaux, ou pour toutes autres informations, se reporter au site internet rubrique cours, ou au groupe Facebook privé de votre cours.
- Les élèves peuvent rattraper les cours manqués seulement sur accord de leur professeur, et seulement pendant l'année en cours parmi les autres créneaux du même professeur.
- L'association accueille les nouveaux élèves toute l'année. Cependant, pour des raisons de gala de danse, l'association peut refuser momentanément les nouveaux élèves.
- L'association se réserve le droit de modifier les horaires, les lieux de cours et le professeur en cas de nécessité.
- Pour être admis dans un niveau supérieur, l'élève doit avoir l'accord de son professeur.

2- COMPORTEMENT

• L'association se réserve le droit d'exclure un élève pour manque de discipline, de respect envers le professeur ou les autres élèves, ou manque de respect du règlement intérieur. Dans ce cas, la cotisation de l'élève restera acquise pleine et entière et ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement.

Il est demandé aux élèves de respecter les locaux et la propreté des lieux. Chacun doit jeter sa bouteille d'eau, lingettes, etc avant de quitter les lieux. Il est interdit de fumer et manger dans les locaux.

- L'élève doit arriver à l'heure au cours de danse, éteindre son téléphone portable pendant le cours de danse, et jeter son chewing-gum. En attendant son heure de cours, l'élève se doit d'être discret et silencieux pour ne pas perturber le cours du moment.
- L'élève doit se vêtir d'une tenue correcte et décente, et veiller à se présenter dans un état d'hygiène correct, ce qui inclut de ne pas importuner autrui avec des odeurs corporelles inconfortables.
- Pour régler les cours auprès du professeur, il est demandé d'arriver 20 minutes avant le début du cours afin de ne pas en perturber le déroulement.
- L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration des effets personnels dans les locaux. Chaque adhérent doit veiller à ses effets personnels.

3- ASSURANCE

L'élève déclare avoir souscrit une assurance couvrant tous dommages d'ordre corporel ou financier qui pourraient être liés à la pratique de la danse dans les salles louées par l'Association Anâhita. L'élève reconnaît détenir l'attestation en ce sens établie par l'assureur de manière à pouvoir la produire à la demande de l'Association Anâhita. L'Association ne saurait en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident survenu à l'élève ou causé par l'élève pendant les cours de danse.

L'élève déclare ne présenter aucune contre-indication médicale à la pratique de la danse.

4- ADHESION ET COTISATION

L'inscription est nominative. L'adhésion annuelle à l'association (15 euros) est annuelle et obligatoire. Elle comprend l'assurance et les frais de dossier.

Les cotisations versées ne pourront pas être remboursé pour aucune raison (incluant déménagement, grossesse, arrêt maladie).

Aucune absence de l'élève ne pourra donner lieu à un remboursement, ni report de cours.

La cotisation peut se payer en espèce (à remettre en main propre) ou par chèque à l'ordre de l'association Anâhita. Si l'inscription se fait en cours d'année, elle est calculée au prorata des cours restants.

Pièces à fournir pour valider votre inscription

- | | |
|-----------------------------|--------------------------------|
| - Paiement de la cotisation | - Bulletin d'inscription signé |
| - Paiement de l'adhésion | - Photo d'identité |

Le bulletin d'inscription est à envoyer à l'association Anâhita, 35 rue Pierre Semard, 94700 Maisons Alfort, accompagné du règlement de l'adhésion et de la cotisation, ou bien à remettre en main propre au professeur lors du premier cours.

Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

NB : Les informations sont exclusivement réservées à l'association Anâhita. Conformément à l'article 34 de la Loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser à l'association Anâhita.

Tenue recommandée

- | | |
|--------------------|--|
| - pantalon legging | - pieds nus ou demi-pointes de GR |
| - top moulant | - foulards sans sequins autour des hanches |